Questions-Réponses
RESTAURATION SCOLAIRE 2023 - 2024

INFORMATIONS STATUTAIRES ET FONCTIONNEMENT

1. Qui assure la restauration scolaire de l'Ecole du Nord ?

La restauration scolaire est gérée en direct par l'Ecole du Nord. Deux chefs cuisiniers expérimentés, Eric GOURDIN et Rhaleeb EMRITH planifient le plan menu, assurent des préparations de qualité et encadrent les équipes. Ils sont assistés d'Isabelle ROUILLARD et de 9 cuisinières et cuisiniers. Nos personnels et équipements permettent un fonctionnement garantissant professionnalisme, qualité et sécurité alimentaire. Les élèves et les parents sont représentés, consultés et écoutés dans la Commission Menus qui se réunit plusieurs fois par an.

2. Les droits de scolarité sont-ils impactés par la restauration ?

Non.
Le fonctionnement de la restauration constitue en comptabilité un Service spécial à part, qui doit être équilibré en recettes et en dépenses. Le bilan annuel est présenté en toute transparence en Assemblée Générale des Parents. La restauration n'a pas vocation à faire du bénéfice et le solde positif éventuel permet d'investir dans le renouvellement des équipements de cuisine.

3. Mon enfant est bénéficiaire d'une bourse AEFE. Quelle marche à suivre ?

En application des règles AEFE, les Bourses restauration sont calculées sur la base des **forfaits repas** (équilibrés, végétariens ou salade composée) **et snacks**. Aussi, l'achat de ticket repas, snack ou collation n'est pas autorisé sur les crédits de bourse.

Le service aux familles prendra contact avec les familles boursières afin de mettre en place le dispositif adéquat par rapport aux crédits alloués par l'AEFE.

4. Quelles sont les dates importantes de la restauration scolaire de l'année 2023 - 2024 ?

Date de l'inscription en ligne par les familles : 23 août 2023
Date de fermeture de l'inscription en ligne : 27 août 2023
Date de début de la restauration scolaire :

- 29 août 2023 pour les élèves de l'élémentaire et du collège
- 31 août 2023 pour les élèves de la maternelle

5. Quel avantage à choisir repas équilibré, végétarien ou salade composée ?

Ce sont des repas complets et équilibrés qui diffèrent chaque jour. Le plan diététique est validé par la Commission menu (parents élus et responsables restauration). Il est consultable à l'avance sur le site de l'EDN.

Les repas sont servis du CP à la 3° sur plateau repas (self) avec couverts et verre. Ils proposent crudités ou soupe de légume (sauf repas « salade composée »), plat et dessert. Les desserts proposés sont « faits maison » et peu sucrés avec un choix de substitution fruit ou compote.

IMPORTANT : Les couverts & verres sont fournis uniquement avec plateau repas équilibré, végétarien ou salade

6. Est-ce que le service de restauration scolaire est obligatoire ?

Non. C'est une option payante.

7. Quelles sont les modalités d'inscription et d'offre de ce dispositif ?

7.1 LES INSCRIPTIONS

a) Quelles sont les modalités des inscriptions ?

- L'inscription est annuelle. Si vous réservez un repas ou un snack, ce choix vaudra pour toute l'année scolaire 2023-2024 pour les jours que vous avez choisis pendant la semaine.
- L'inscription à la restauration scolaire peut être autorisée en cours d'année **à titre exceptionnel**. Merci de prévenir le bureau Uniformes et Services qui prendra contact avec les familles afin de régulariser la situation.

b) Comment s'inscrire au forfait :

- L'inscription à la restauration scolaire se fait en une seule fois, (minimum 3 REPAS par semaine et pour le reste de la semaine, soit des repas ou des snacks) pour l'année scolaire entière via le formulaire de réservation en ligne qui sera accessible uniquement en début d'année scolaire, à la rentrée d'août.
- Le choix fait en août sera maintenu tout le long de l'année scolaire.
  Par e.g Repas équilibré > Lundis = Repas équilibré tous les lundis jusqu'à la fin de l'année scolaire.

c) Comment s'inscrire au forfait hors délai :

- La gestion de la restauration ne permet pas de traitement individualisé et sur mesure. L'inscription est possible auprès du Bureau Uniformes et Services uniquement pour les **forfaits repas pendant la 1ère semaine de la rentrée.**

- **Un délai de 48 heures** est en vigueur pour la prise en compte de l'inscription.

7.2 L'OFFRE :

a) Comment choisir entre forfaits & tickets pour le déjeuner ?

Les forfaits sont encouragés et proposés à tarifs **préférentiel** pour les repas et les snacks (MINIMUM 3 REPAS par semaine). L'option forfait permet à l'établissement de réduire les coûts de gestion, limite les pertes et le gâchis, optimise la production et permet d'améliorer la qualité des plats.

Les tickets sont beaucoup plus chers que les forfaits. **Ils sont destinés à satisfaire un choix quotidien de « sur mesure ».** Le surcoût est largement justifié par l'adaptation nécessaire de la restauration (temps de gestion quotidien, préparation dernière minute, stocks, risque d'erreur, gestion administrative etc.).

b) Comment choisir pour la Maternelle : menus & snacks ?

- Les snacks ne sont pas adaptés à l'alimentation d'enfants de la maternelle et ne sont pas proposés.
- En revanche, les repas sont servis chauds, à l'assiette et à table, afin de répondre qualitativement et quantitativement aux besoins de l'enfant. Le menu est le même qu'en élémentaire, adapté à l'âge des enfants. Par exemple, purée plutôt que gros légumes, blanc de poulet découpé plutôt que pilon. Le tarif est inférieur en fonction des proportions proposées, qui sont beaucoup plus petites que celles de l'élémentaire et du collège. Le service est en revanche plus exigeant et mobilise beaucoup de personnels.

c) Que peuvent consommer les élèves le matin et aux petites récréations ?

La Commission menu a validé les aliments les plus adaptés à la santé des élèves. Les boissons sucrées, les produits trop gras ou trop sucrés ont été éliminés. Les élèves ont encore un large choix : fruits & salades de fruit, eau, chocolat chaud, fromage, …
Vous pouvez choisir des collations disponibles aux tickets **uniquement.** Le carnet avec 20 tickets est à Rs 350

8. Une consommation au restaurant scolaire « sur mesure » ?

Si vous souhaitez consommer à la restauration scolaire sur mesure, l'établissement offre l'opportunité d'utiliser les tickets pour les repas et les snacks.

a) Où, comment et quand commander ?

Les tickets (carnet de 5 tickets) sont en vente au guichet Uniformes et services.
Les horaires sont comme suit :

- Du <u>lundi au vendredi de 07h15 à 10h</u> et les <u>lundis et jeudis de 14h à 15hr</u>
- Horaires pour les élèves au guichet à l'intérieur de l'établissement
    - Du lundi au vendredi de 07h15 à 10h
    - Du lundi au vendredi de 11h20 à midi
    - Les lundis et les jeudis de 14h et 15h

b) Est-ce que les carnets de tickets achetés peuvent être échangés ou retournés ?

Pas d'échange ou retour possible pour les tickets une fois l'achat validé dans le logiciel de comptabilité et le paiement reçu.

9. Est-ce possible d'annuler son inscription à la restauration scolaire en cours d'année ?

Non.

Les seules options d'annulation possibles sont comme suit :

- Les départs définitifs de l'établissement.
- Les raisons médicales justifiées et sur demande à l'établissement

Vous êtes invité à vous mettre en contact avec le service de la restauration sur serviceauxfamilles@ecoledunord.net

10. Est-ce possible de changer de snack pendant l'année ?

Il n'y a pas de possibilité de changer les types de SNACKS pendant l'année.

11. Que faire si mon enfant débute sa scolarité en cours d'année ?

- Votre enfant sera inscrit à la restauration scolaire sur demande au bureau Uniformes et Services.
- Le service de gestion vous contactera pour la facturation.

12. Que se passe-t-il en cas de sorties scolaires ?

Une sortie scolaire qui inclut le temps du déjeuner : un panier repas sera fourni à l'enfant titulaire d'un forfait snack ou repas. NB : tickets impossibles les jours de sorties scolaire (temps de préparation)

13. Que se passe-t-il en cas d'emplois du temps modifié ?

Un repas à emporter est disponible au restaurant scolaire.

14. Que faire si mon enfant collégien n'a pas cours l'après-midi en semaine B ?

Plusieurs options possibles : il prend son repas à emporter en semaine B ou il mange à la restauration scolaire et sortira à 12h30.

15. Que faire si mon enfant a oublié exceptionnellement son panier repas ?

Merci de prévenir le bureau Uniformes et Services dès le matin afin que l'établissement puisse organiser avec le service de restauration. L'établissement prendra contact avec les familles afin de régulariser la situation.

16. Qui peut consommer au restaurant scolaire ?

Le service de la restauration scolaire est uniquement mis à la disposition des élèves et des personnels de l'établissement. Aucun membre du public n'est habilité à acheter les services du restaurant scolaire.

INFORMATIONS FINANCIERES

16. Comment sont calculés les forfaits et quelles sont les modalités de facturation ?

a) Comment sont calculés les forfaits ?

Les Inscriptions à la restauration scolaire sont facturées sous forme de forfait, le prix est global, définitif et insusceptible de révision. **Aucun remboursement ne sera possible.**

Les tarifs sont comme suit **par an et par enfant POUR LES REPAS** :

Nombre de jours par semaine	Montant
REPAS MATERNELLE	
3 jours par semaine	Rs 11 550
4 jours par semaine	Rs 15 400
REPAS ELEMENTAIRE	
3 jours par semaine	Rs 12 705
4 jours par semaine	Rs 16 940
5 jours par semaine	Rs 21 175
REPAS COLLEGE ET PERSONNEL	
3 jours par semaine	Rs 11 615
4 jours par semaine	Rs 15 490
5 jours par semaine	Rs 19 360

Les tarifs sont comme suit **par an et par enfant POUR LES SNACKS** :

Nombre de jours par semaine	Montant
SNACKS ELEMENTAIRE	
1 jour par semaine	Rs 3 465

2 jours par semaine	Rs 6 930
SNACKS COLLEGE ET PERSONNEL	
1 jour par semaine	Rs 3 170
2 jours par semaine	Rs 6 340

b) Comment est effectué la facturation ?

La facturation est effectuée en début de l'année scolaire **POUR TOUTE L'ANNEE.**

La condition ci-dessous est applicable :
Tout mois commencé est dû. Cela s'applique aux 10 mois de la restauration scolaire, c'est-à-dire de septembre à juin de l'année scolaire.

17. Quelles sont les modalités de paiement ?

a) Quels sont les conditions de paiement ?

Le paiement par chèque bancaire n'est pas autorisé. !!
Attention !! : no de compte : MCB 000446797251
Le paiement sera effectué par virement bancaire et échelonné sur 10 mois.

Vous serez contacté par notre service facturation dans un délai raisonnable afin de mettre en place ce dispositif après le début des premières semaines de la rentrée.

b) En cas de défaut de paiement, que se passe-t-il ?

Toute famille qui rencontre une difficulté ponctuelle ou exceptionnelle est invitée à se rapprocher sans attendre du Service de gestion de l'Ecole du Nord « serviceauxfamilles@ecoledunord.net » pour expliquer sa situation et convenir d'un accord d'échelonnement.

L'impayé entraine l'envoi des courriers de rappel et à défaut de paiement, **à l'échéance de la troisième mensualité**, l'inscription sera automatiquement annulée.

18. Une restauration scolaire « sur mesure », quelles sont les modalités de l'achat aux tickets ?

Les tarifs sont comme suit pour un **CARNET de 5 tickets** :

Catégorie	Montant
REPAS MATERNELLE	Rs 650
REPAS ELEMENTAIRE – COLLEGE - PERSONNEL	Rs 710
SNACKS ELEMENTAIRE – COLLEGE - PERSONNEL	Rs 575

ORGANISATION

19. Mon enfant préfère les snacks, quoi faire ?

L'EDN s'est engagée à continuer de proposer à partir du CP des snacks, moins chers mais à la diététique très contestable. Vous pouvez choisir des snacks disponibles aux tickets uniquement.

20. Mon enfant n'aime pas le repas équilibré. Que mangera-t-il ?

Il pourra exceptionnellement choisir au moment du service le repas équilibré végétarien pour éviter viande ou poisson, ou l'accompagnement qui lui convient le mieux en cas de choix possible.

21. Comment faire si mon enfant est allergique ?

La restauration est un service collectif servant plus de 600 repas/jour qui ne peut s'adapter à chaque situation individuelle.
Les plats avec poisson ou crevettes sont servis uniquement les mardis (ces jours-là, 2 options alternatives sont aussi proposées : Plat végétarien ou salade composée sans poisson).
Pour les situations complexes, seuls les tickets permettent une adaptation « sur mesure ».

22. Où mange mon enfant avec son repas maison ou son snack ?

Tous les élèves jusqu'à la 3ème déjeunent ensemble, à table, qu'ils soient demi-pensionnaires ou consomment un panier-repas de la maison.
Les couverts et verres ne sont pas fournis.

23. Où mangent les élèves de maternelle ?

Les repas sont servis chauds, à l'assiette et à table dans les espaces de déjeuner de la maternelle sous la supervision des assistantes maternelles et du personnel de l'école du nord.

23. Où mangent les élèves de CP jusqu'à la 3ème ?

Les élèves de **CP et CE1** sont accompagnés par leurs enseignants vers la zone dédiée au déjeuner.

Les élèves à partir de la **CE2 jusqu'au collège** se rendent directement dans la zone dédiée au déjeuner

Une équipe est présente durant tout ce temps de service.